

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 00063

Numéro SIREN : 421 974 221

Nom ou dénomination : S.F.T.P.

Ce dépôt a été enregistré le 13/07/2023 sous le numéro de dépôt A2023/002457

**S.F.T.P.**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 100 000 euros**  
**Siège social : 259 rue Benoît Mulsant, 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE**  
**421 974 221 RCS VILLEFRANCHE-TARARE**

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE**  
**DU 11 JUILLET 2023**

.../...

**II - A pris les décisions suivantes :**

.../...

- Nomination d'un Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire et non remplacement du Commissaire aux Comptes suppléant,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

.../...

**SIXIEME DÉCISION**

Les mandats de la société UNION D'ETUDES COMPTABLES (U.E.C.), Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société CLT AUDIT ET CONSEIL, Commissaire aux Comptes suppléante, arrivant à expiration, l'associée unique :

- décide de nommer en qualité de Commissaire aux Comptes le Cabinet ALTITUDE AUDIT, domicilié 14 rue de la Charité – 69002 Lyon, en qualité de Commissaire aux Comptes, pour un mandat de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associée unique sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.
- prend acte qu'en application des dispositions de l'article L. 823-1, I, alinéa 2 du Code de commerce, la Société n'est plus tenue de procéder à la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant.

**SEPTIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

**Pour la société ALSSYON**

*Représentée par la société B.R. elle-même représentée par Bruno RAILLON*

